



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS

Ancien Tribunal, Quartier Rochambeau
BP 30023, 41101 VENDÔME cedex
Tél. : 09.73.58.84.64. – Fax : 09.78.58.84.64
Courriel : contact2016@vendomois.fr – Site internet : www.vendomois.fr

Fondée en 1862, reconnue d'utilité publique en 1877, la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois compte actuellement plus de 300 membres. Son champ d'action s'étend principalement, mais non limitativement, à l'arrondissement de Vendôme. Son but est d'étudier et de faire connaître le passé de notre région sa préhistoire et son histoire, sa faune, sa flore et ses monuments, sa littérature... en un mot : sa culture.

Depuis plus d'un siècle, elle tient deux séances publiques annuelles et gratuites. Elle propose en outre des conférences tout au long de l'année, données en divers lieux du Vendômois.

Elle édite un bulletin où sont recueillies les communications de ses membres : cette œuvre collective, d'une valeur irremplaçable, constitue aujourd'hui une bonne centaine de volumes. Le bulletin est en outre diffusé par le ministère de l'Éducation nationale à plus de 70 sociétés savantes.

Notre Société organise, chaque printemps, des sorties d'intérêt historique et culturel dans des lieux le plus souvent inédits et fermés au grand public.

Elle met à la disposition de ses membres, chaque mercredi et vendredi après-midi, une importante bibliothèque riche de plus de 15000 volumes d'histoire locale régionale, et dans les domaines les plus variés. Elle détient des documents précieux pour les chercheurs. La bibliothèque est informatisée pour le fonds local et les tables (auteurs, matières) des bulletins depuis 1862.

Elle a fondé le musée de Vendôme où sont présentées de remarquables collections et elle continue d'entretenir des relations privilégiées avec le Musée.

Notre Société a plus que jamais l'ambition de continuer sa tâche et pour poursuivre et développer ses activités, elle serait heureuse de vous compter parmi ses membres. L'adhésion à la Société (cotisation annuelle à partir de 35 € (15 € étudiant) donne droit à :

- un bulletin format 21 × 29.7 cm, abondamment illustré ;
- l'accès à la bibliothèque de la Société ;
- la participation aux diverses manifestations organisées.



DEMANDE D'ADHÉSION 2017

à retourner avec
votre règlement à :

**SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DU VENDÔMOIS**

Ancien Tribunal
Quartier Rochambeau
BP 30023
41101 Vendôme cedex

Nom et prénom :

Adresse :

Courriel :

SOUHAITE ADHÉRER à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, et vous prie de trouver ci-joint un chèque de 35 € (15 € étudiant).

à, le

SIGNATURE

À LIRE ATTENTIVEMENT

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ :

Société Archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois
Ancien Tribunal, quartier Rochambeau - BP 30023 - 41101 Vendôme cedex.
Téléphone : 09.73.58.84.64
Courriel : contact2016@vendomois.fr – Site internet : www.vendomois.fr
Compte-chèques postal : La Source 665-33 J.

Cotisation annuelle donnant droit au bulletin de la même année : à partir de 35 € (15 € étudiant). Il est agréable au trésorier de remercier les adhérents qui majorent volontairement leur cotisation. Leur générosité nous est précieuse et nous exprimons à tous ceux qui peuvent nous aider ainsi notre profonde gratitude. Pour nos amis dont les cotisations ne sont pas recueillies à domicile, nous souhaitons que chacun ait à cœur de verser sa cotisation dès le début de l'année et prenne conscience du service qu'il nous rend en évitant des frais de poste de plus en plus onéreux. **En conséquence, le bulletin ne sera envoyé qu'aux membres s'étant acquittés de leur cotisation.** Nous avons à envisager une augmentation constante des frais d'impression et d'acheminement postal. Nous pouvons les atténuer en augmentant le nombre de nos adhérents. Il serait souhaitable que chacun fasse un large effort de recrutement parmi les personnes qui pourraient s'intéresser à nos travaux. Il n'est pas concevable que notre Société, dont chacun reconnaît la vocation à couvrir le Vendômois, ne soit représentée dans certains cantons que par UN cotisant !

AVIS IMPORTANTS

Pour compléter ses collections, la Société accepterait avec reconnaissance le don d'exemplaires anciens du Bulletin (depuis 1862).

Les opinions émises au cours des communications ou publiées dans le Bulletin n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs. Tout article est strictement la propriété de l'auteur et de la Société. Tous droits de reproduction partielle ou totale sont formellement réservés. Tout travail remis à la Société pour être publié au Bulletin doit être dactylographié et porter indication des paragraphes, des sous-titres et de la ponctuation ; en bref, être définitif (avec résumé et mots-clés). Il doit être remis avec CD. Tout auteur d'article peut demander un tiré-à-part à ses frais. Dans ce cas, il sera de son intérêt de s'entendre directement avec l'imprimeur dès la première correction d'épreuves. Nul ne peut, individuellement ou collectivement, se réclamer de la Société Archéologique sans autorisation préalable. Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'une enveloppe affranchie pour la réponse.

La Société archéologique vous remercie vivement de votre générosité

Association reconnue d'utilité publique. En nous aidant, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux. **Particuliers** : vous pouvez déduire de votre impôt 66 % de votre don dans la limite de 20 % du revenu imposable. **Entreprises** : vous pouvez déduire la totalité de ce don de votre bénéfice imposable dans la limite de 3,25 % du chiffre d'affaires. Un reçu vous sera adressé sur simple demande.

IMPRIMÉ EN MARS 2017 SUR LES PRESSES DES
ÉDITIONS LA SIMARRE À JOUÉ-LÈS-TOURS (FRANCE)
DÉPÔT LÉGAL : 1^{er} TRIMESTRE 2017
www.editeur-imprimeur-tours.fr

ISSN : 1153-2513